



Budget : note de présentation brève et synthétique conformément à l'article L2313-1 du CGCT.

COMMUNE DE TOURRETTES (-3500 habitants)

NOTE DE PRESENTATION BREVE ET SYNTHETIQUE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2018 M 49 EAU ET ASSAINISSEMENT.

Sommaire :

I. Le cadre général du budget

II. La section de fonctionnement

III. La section d'investissement

IV. Les données synthétiques du budget – Récapitulation

I. Le cadre général du compte administratif

L'article L 2313-1 du code général des collectivités territoriales prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au compte administratif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

La présente note répond à cette obligation pour la commune ; elle est disponible sur le site internet de la commune.

Le compte administratif rapproche les autorisations inscrites au budget des réalisations effectives en dépenses (mandats) et en recettes (titres). Il présente les résultats comptables de l'exercice et est soumis par l'ordonnateur soit l'exécutif local, pour approbation, à l'assemblée délibérante, qui l'arrête définitivement par un vote avant le 30 juin de l'année qui suit la clôture de l'exercice et transmis au représentant de l'Etat dans les 15 jours qui suivent son approbation. Le compte administratif est obligatoire. Il est régi par les principes d'annualité, d'unité, de sincérité et d'équilibre, comme le budget.

Le compte administratif 2018 étant conforme au compte de gestion 2018 du receveur, l'exécutif local a présenté le compte administratif 2018 pour approbation et affectation du résultat le 08 avril 2019.

L'assemblée délibérante a approuvé le compte administratif 2018 et a affecté les résultats le 08 avril 2018.

Il peut être consulté sur simple demande au secrétariat général de la mairie aux heures d'ouvertures des bureaux. Il retrace l'ensemble des dépenses et des recettes réalisées sur l'exercice 2018.

II. La section de fonctionnement

a) Généralités

La section de fonctionnement regroupe l'ensemble des dépenses et des recettes afférents au fonctionnement courant et récurrent des services communaux.

Pour le budget de l'eau et assainissement de la commune :

Les recettes de fonctionnement correspondent aux sommes encaissées par la prestation principale de ce budget soit la distribution de l'eau potable et les redevances s'y rattachant.

Le total des recettes de fonctionnement 2018 représentent **1 195 871.10 euros**.

Les dépenses de fonctionnement sont constituées par les salaires du personnel municipal, l'achat de l'eau, les redevances pour modernisation des réseaux de collecte et pour pollution de l'eau d'origine domestique et l'entretien des bâtiments et du matériel spécifique d'exploitation.

Les dépenses réelles de fonctionnement 2018 représentent **1 208 493.35 euros** ID : 083-218301380-20190408-20190408CAM49-BF

Au final, l'écart entre le volume total des recettes de fonctionnement et celui des dépenses de fonctionnement constitue l'autofinancement, c'est-à-dire la capacité de la commune à financer elle-même ses projets d'investissement sans recourir nécessairement à un emprunt nouveau. L'état de la dette du budget M49 (tableau ci-dessous) étant de 3 051.39 €, la commune pourra dans les exercices à venir utiliser la dette comme levier d'investissement local afin de compléter les ressources propres de la collectivité tout en adaptant au mieux le financement de l'équipement à son mode d'amortissement.

b) Les principales dépenses et recettes de la section fonctionnement CA M49 2018 :

011	Charges à caractère général	634 028.09	013	Atténuations de charges	0.00
012	Charges de personnel et frais assimilés	219 340.85	70	Produits des services, du domaine et ventes diverses	1093 706.79
014	Atténuations de produits	0.00	73	Impôts et taxes	0.00
65	Autres charges de gestion courante	5 843.05	74	Dotations, subventions et participations	0.00
			75	Autres produits de gestion courante	130.57
Total des dépenses de gestion courante		859 211.99	Total des recettes de gestion courante		1093 837.36
66	Charges financières	15.22	76	Produits financiers	0.00
67	Charges exceptionnelles	4 053.55	77	Produits exceptionnels	1647.36
Total des dépenses réelles de fonctionnement		863 280.76	Total des recettes réelles de fonctionnement		1095 484.72
23	<i>virement à la section d'investissement</i>	0.00	042	<i>Opérations d'ordre de transfert entre sections (2)</i>	100 386.38
042	<i>Opérations d'ordre de transfert entre sections (2)</i>	345 212.79	042	<i>Opérations d'ordre de transfert entre sections (2)</i>	0.00
043	<i>Opérations d'ordre à l'intérieur de la section de fonctionnement (?)</i>	0.00			
Total des dépenses d'ordre de fonctionnement		345 212.79			
TOTAL dépenses fonctionnement		1208 493.55	TOTAL recettes fonctionnement		1 195 871.10

III. La section d'investissement

a) Généralités

Le budget d'investissement prépare l'avenir. Contrairement à la section de fonctionnement qui implique des notions de récurrence et de quotidienneté, la section d'investissement est liée aux projets de la commune à moyen ou long terme. Elle concerne des actions, dépenses ou recettes, à caractère exceptionnel. Pour un foyer, l'investissement a trait à tout ce qui contribue à accroître le patrimoine familial : achat d'un bien immobilier et travaux sur ce bien, acquisition d'un véhicule, ...

Le budget d'investissement du BP M49 de la commune regroupe :

- en dépenses : toutes les dépenses faisant varier durablement la valeur ou la consistance du patrimoine de la collectivité. Il s'agit notamment des acquisitions de mobilier, de matériel, d'informatique, de véhicules, de biens immobiliers, d'études et de travaux soit sur des structures déjà existantes, soit sur des structures en cours de création.
- en recettes : les subventions d'investissement perçues en lien avec les projets d'investissement retenus.

b) Une vue d'ensemble de la section d'investissement CA M49 2018

dépenses	montant	Recettes	Montant
Remboursement d'emprunts	3 051.39	FCTVA	57 257.00
Travaux schémas directeur réseaux et station épuration Etudes et acquisition matériels spécifique d'exploitation	158 945.73	Arrondi emprunt	0.04
Participation pour voirie et réseaux		subventions	0
Dépenses (écritures d'ordre entre section)	100 386.38	Produits (écritures d'ordre entre section)	345 212.79
Total général	262 383.50	Total général	402 469.83

IV. Les données synthétiques du CA 2018 M49 – Récapitulation

a) Recettes et dépenses de fonctionnement

- Dépenses réalisées : **1 208 493.35**
- Recettes réalisées : **1 195 871.10**
- Excédent reporté 2017 : **204 596.87**
- Résultat cumulé 2018 : 191 974.62**

Recettes et dépenses d'investissement

- Dépenses réalisées : **262 383.50**
- Recettes réalisées : **402 469.83**
- Excédent reporté d'investissement 2017 : **1 081 209.64**
- Résultat cumulé 2018 : 1 221 295.97**

- Reste à réaliser recettes 2018 : **285 011.00**
- Reste à réaliser dépenses 2018 : **403 000.00**

b) Etat de la dette

Conforme à l'annexe A2

Nota : Pour les collectivités locales et leurs établissements (communes, départements, régions, EPCI, syndicats mixtes, établissements de coopération interdépartementale), les articles L 2121-26, L 3121-17, L 4132-16, L.5211-46, L 5421-5, L 5621-9 et L 5721-6 du code général des collectivités territoriales (CGCT) prévoient le droit pour toute personne physique ou morale de demander communication des procès-verbaux, budgets, comptes et arrêtés.

Fait à Tourrettes le 08 avril 2019

Le Maire Camille BOUGE

